



# **Application pratique du règlement (UE) n°1393/2007**

**Lionel Decotte**

Huissier de Justice

1er webinaire de l'UEHJ sur les règlements (UE) sur la signification transfrontière  
06 mai 2021

# Règlement (CE) n°1393/2007

- Le règlement 1393 /2007 relatif à la signification et à la notification des actes en matière civile et commerciale dans l'espace judiciaire européen constitue aujourd'hui pour nous huissiers de justice un élément déterminant et essentiel dans notre quotidien. Il a un réel impact sur notre vie professionnelle et forme le cadre de nos diligences à effectuer dès lors que nous devons signifier ou demander de signifier un acte dans un Etat Membre.
- Ce règlement permet aussi d'assurer aux justiciables l'accès à la Justice et un procès équitable.
- Par voie de conséquence c'est tout l'espace judiciaire européen qui en sort grandi et surtout plus sûr.

**Cette sécurité et l'efficacité de la justice que chaque citoyen peut attendre ne sera atteinte que si nous appliquons ce règlement sans faillir à nos obligations. Cela vaut pour l'envoi de l'acte, la réception de ce dernier, et la signification elle-même.**

# L'envoi de l'acte

Accueil > ... > ... > F.1. Demande de signification ou de notification d'actes Changements récents | Se connecter

Étape 1 **Étape 2**

**L'utilisation de formulaires dynamiques dans plusieurs onglets du même navigateur n'est pas prise en charge et peut corrompre les données.**

[Article 4, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1393/2007 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale]

JO L 324 du 10.12.2007, p. 79. (🔗 [lien](#))

No de référence: ★

1. ENTITÉ D'ORIGINE

Pays : ★

1.1. Nom: ★

1.2. Adresse:

1.2.1. Numéro/boîte postale et rue: ★

1.2.2. Localité et code postal: ★

1.3. Téléphone: ★

1.4. Télécopieur:

1.5. Adresse électronique:

2. ENTITÉ REQUISE

Pays : ★  ✓

**Rechercher une juridiction/autorité compétente**

2.1. Nom: ★

2.2. Adresse:

2.2.1. Numéro/boîte postale et rue: ★

# L'envoi de l'acte

- Le règlement prévoit que les formulaires peuvent être envoyés par tous moyens par l'Entité d'Origine à l'Entité Requise.
- Sur le plan technologique le Règlement se veut assez neutre. En effet, le format papier est tout à fait acceptable encore aujourd'hui alors même que la transmission électronique existe.
- Cela n'est pas sans créer des difficultés.
  - D'une part les délais sont grandement rallonger par la voie postale.
  - D'autre part, un formulaire rempli de manière manuscrite peut susciter des problèmes de lecture.
- Le formulaire de demande de signification comme tous les autres formulaires sont disponibles sur notre site favori E-JUSTICE. Il est indispensable d'utiliser ces formulaires qui disposent d'une numérotation permettant de retrouver les mêmes informations quelques soient la langue utilisée.

# L'accusé de réception

Accueil > ... > ... > F.2. Accusé de réception

Changements récents | Se connecter

Étape 1

L'utilisation de formulaires dynamiques dans plusieurs onglets du même navigateur n'est pas prise en charge et peut corrompre les données.

Numéro de référence de l'entité d'origine:



Numéro de référence de l'entité requise:



[Article 6, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1393/2007 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale]

Le présent accusé de réception doit être envoyé par les moyens de transmission les plus rapides, dans les meilleurs délais après la réception de l'acte et, en tout état de cause, dans les sept jours qui suivent la réception.

8. DATE DE RÉCEPTION:



jour:

mois:

année:

Fait à:



Date:



jour:

mois:

année:



**N'oubliez pas de signer ce formulaire et d'y apposer votre cachet (le cas échéant) après l'avoir imprimé.**

Formulaire PDF

Veillez sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez créer le formulaire pdf:



# L'accusé de réception

- Il s'agit là d'un formulaire trop souvent manquant que l'Entité Requête néglige parfois d'envoyer à l'Entité d'Origine.
- En cas d'urgence, il ne faut pas hésiter à prendre attache avec le confrère requis pour lui demander s'il a bien reçu notre demande et surtout pour lui demander de nous adresser l'accusé de réception.
- Naturellement cette démarche sera plus facile à effectuer si vous parlez anglais et surtout si l'Entité Requête est un huissier de justice. En effet, il est plus aisé de l'identifier ou d'identifier la personne en charge des significations.

# La signification

**Les difficultés les plus souvent rencontrées :**

- 1. la compétence territoriale erronée**
- 2. la traduction**
- 3. l'adresse inconnue**

# Compétence territoriale

Un site web officiel de l'Union européenne Comment le vérifier? ▾

**Cookies**  
Ce site utilise des cookies pour améliorer votre navigation. En savoir plus sur l'utilisation des cookies et la manière de modifier vos paramètres.

europa.eu EUROPEAN JUSTICE  
Cookies | Avis juridique | Communication sur le Brexit | RSS | Vos commentaires | Plan du site | français (fr) ▾  
Rechercher... 🔍  
Recherche avancée

Accueil > ... > F.4. Avis de retransmission de la demande et de l'acte à l'entité requise compétente  
Changements récents | Se connecter

Page 1

L'utilisation de formulaires dynamiques dans plusieurs onglets du même navigateur n'est pas prise en charge et peut corrompre les données.

Numéro de référence de l'entité d'origine:  ✖  
Ce champ est obligatoire

Numéro de référence de l'entité requise:  ✖  
Ce champ est obligatoire

[Article 6, paragraphe 4, du règlement (CE) no 1393/2007 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale]  
JO L 324 du 10.12.2007, p. 79. (fr) lien )

La demande et l'acte ont été envoyés à l'entité requise suivante, territorialement compétente pour la signification ou la notification

10. ENTITÉ REQUISE COMPÉTENTE

Pays:  ✖  
Ce champ est obligatoire

10.1. Nom:  ✖  
Ce champ est obligatoire

10.2. Adresse:

10.2.1. Numéro/boîte postale et rue:  ✖  
Ce champ est obligatoire

10.2.2. Code postal et localité:  ✖  
Ce champ est obligatoire

10.3. Téléphone:  ✖  
Ce champ est obligatoire

10.4. Télécopieur:

10.5. Adresse électronique:

Fait à:  ✖  
Ce champ est obligatoire

le  jour  mois  année  ✔

**N'oubliez pas de signer ce formulaire et d'y apposer votre cachet (le cas échéant) après l'avoir imprimé.**

Formulaire PDF

Veillez sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez créer le formulaire pdf:  ✖  
Veillez sélectionner une langue  
Ce champ est obligatoire

En cas de problèmes avec le bouton ci-dessus, veuillez utiliser la fonctionnalité de téléchargement de base

Note: le PDF est généré, mais PAS ENVOYÉ via le portail  
La création du document PDF pose problème? Cliquez ici pour nous le signaler

Cookies | Avis juridique | Communication sur le Brexit | RSS | Vos commentaires | Plan du site | Haut ▾



# Compétence territoriale

- **Si l'Entité Requise n'est pas territorialement compétente elle doit prévenir l'Entité d'Origine en lui adressant le Formulaire 4 et adresser l'acte à l'Entité Requise compétente qui elle adressera le Formulaire 5 à l'Entité d'Origine.**
- **On revient ensuite dans le schéma classique :**
  - **L'Entité Requise compétente adressera le Formulaire 6 d'accomplissement ou non de la signification**

# La Traduction

- Informer le requérant que le destinataire de l'acte pourra refuser l'acte pour défaut de traduction ;
- Seul le destinataire de l'acte peut refuser de recevoir l'acte s'il n'est pas traduit dans une langue qu'il comprend ou dans la langue officielle ou l'une d'entre elle de l'Etat membre requis ;
- Seules les pièces utiles à la compréhension de l'objet et de la cause doivent être traduites ;
- Le recours à un traducteur assermenté est vivement conseillé ;
- Même en cas de refus, l'acte de transmission initial restera valable pour le requérant pour ce qui est de sa date,

# L'adresse inconnue

Accueil > ... > ... > F.6. Attestation d'accomplissement ou de non-accomplissement de la signification ou de la notification des actes Changements récents | Se connecter

Étape 1

L'utilisation de formulaires dynamiques dans plusieurs onglets du même navigateur n'est pas prise en charge et peut corrompre les données.

Numéro de référence de l'entité d'origine:



Numéro de référence de l'entité requise:



[Article 10 du règlement (CE) no 1393/2007 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale]

JO L 324 du 10.12.2007, p. 79. ([lien](#))

La signification ou la notification est effectuée dans les meilleurs délais. S'il n'a pas été possible de procéder à la signification ou à la notification dans un délai d'un mois à compter de la réception, l'entité requise en informe l'entité d'origine [article 7, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1393/2007]

Veuillez choisir une des options ci-dessous\*

ACCOMPLISSEMENT DE LA SIGNIFICATION OU DE LA NOTIFICATION

NON-ACCOMPLISSEMENT DE LA SIGNIFICATION OU DE LA NOTIFICATION DES ACTES

Vous devez choisir au moins une des options entre les points 13, 14 et 15. Vous pouvez en sélectionner plusieurs.\*

# L'adresse inconnue

- **L'Entité Requise doit remplir le Formulaire 6 « Non accomplissement de la signification » au point 15**
- **L'acte sera alors signifié conformément aux textes applicables dans l'Etat Membre d'Origine**
- **Si l'Huissier doit relater les diligences effectuées pour parvenir à localiser le destinataire, ces diligences doivent être détaillées et aussi complètes que possible**

# Entités Centrales et confraternité

- **Il est nécessaire d'informer les Entités Centrales en cas de réelle difficulté d'application du règlement (absence d'AR, Formulaire incomplet ou illisible, refus de signification pour défaut de traduction...).**
- **Au préalable et dans un esprit de confraternité qui doit régir notre profession, une prise de contact direct avec le confrère permet souvent de lever les doutes ou incompréhensions.**



UEHJ

Je vous remercie pour votre attention

Lionel Decotte

[lionel.decotte@huissiers-reunis.fr](mailto:lionel.decotte@huissiers-reunis.fr)